



## Étude d'évaluation d'incidences Natura 2000 Travaux d'arrachage de haie

( Item n°11 de l'arrêté du Préfet de région du 1<sup>er</sup> décembre 2014 relatif au régime d'autorisation propre à Natura 2000)

**Définition des travaux réalisés :** « La haie étant entendue comme un ensemble linéaire d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux, libres ou taillés, hauts ou bas, ligne boisée d'une largeur moyenne en cime inférieure à 25 m et d'une longueur au moins égale à 25 m, comportant au moins 3 arbres recensables (diamètre à 1,3 m supérieur ou égal à 7,5 cm) d'essence forestière avec une densité moyenne d'au moins 1 arbre recensable tous les 10 m.). Ne sont pas visées les haies entourant les habitations, ni les ouvertures égales ou inférieures à 6m permettant la desserte d'une parcelle. Une ouverture de 6m dans une haie n'est pas considérée comme une interruption de cette dernière. » On entend par arrachage le fait de procéder à la destruction de la haie par dessouchage.

Les coupes à blanc, ayant vocation à régénérer la haie, ne sont pas considérées comme un arrachage et ne sont donc pas concernées par l'évaluation des incidences Natura 2000. Toutefois, on veillera à ne pas procéder aux coupes pendant la période de nidification des oiseaux (avril à juillet). Par contre, le fait d'avoir procédé à une coupe à blanc ne permet pas de se substituer à la définition de la haie figurant à l'arrêté. Le dessouchage suivant une coupe à blanc reste soumis à évaluation des incidences N2000. Les services de l'Etat s'appuieront le cas échéant sur les données issues des photos aériennes.

**ATTENTION :** l'arrachage des haies, pour les exploitants agricoles, est concerné par les règles de conditionnalité de la Politique Agricole Commune (PAC). Le demandeur doit alors se rapprocher du service d'économie agricole de sa direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

**ATTENTION :** certaines haies bénéficient d'une protection au titre du document d'urbanisme de la commune. Le demandeur doit alors se rapprocher des services municipaux.

### IDENTITE DU DEMANDEUR :

N° pacage (si exploitant agricole)	
Nom et prénom	
Adresse postale	
Téléphone	
Adresse électronique	

Précision sur le demandeur :  propriétaire  exploitant (tout exploitant doit obtenir au préalable l'accord du propriétaire)

### LOCALISATION DE LA OU DES HAIE(S) CONCERNEE(S) PAR LES TRAVAUX :

Commune	Section cadastrale	n° de parcelle	Linéaire de haie arraché

### ELEMENTS REGLEMENTAIRES (1)

Site inscrit pour la préservation du paysage:  oui  non

Site classé pour la préservation du paysage:  oui  non

Attention : les travaux en sites inscrits sont soumis à déclaration préalable et les travaux en sites classés sont soumis à autorisation préalable. Les dossiers de déclaration ou d'autorisation sont à transmettre à la Direction départementale des territoires et de la mer du département (voir coordonnées en dernière page).

Classement de la haie au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune :

- \* espace boisé classé (L130.1 Code de l'Urbanisme)  oui  non  
\* élément remarquable du paysage (L123.1.5 CU)  oui  non

### PRECISIONS SUR LES TRAVAUX (1) :

Objectif des travaux d'arrachage (remise en culture, agrandissement parcellaire... ) :

Date(s) ou période des travaux :

(éviter les travaux en période de nidification entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet)

Présence d'un talus sous la haie à arracher :  oui  non

Présence d'un fossé sur au moins un côté de la haie :  oui  non

La haie (et/ou son talus) constitue-t-elle une ceinture de bas-fond humide :  oui  non

### SITE NATURA 2000 :

		Directive (1)	
		Habitats Faune Flore	Oiseaux
Nom			
Nom			

Un contact a-t-il été pris par le pétitionnaire avec le chargé de mission du site (1) (3) :  oui  non

### Objectif de conservation de ces sites : (1) et (2)

**Habitats**  forestiers  landes, tourbières...  rivières zones humides

Autres : (préciser) .....

**Espèces animales et végétales**  à préciser (*plantes, oiseaux, chauve-souris, insectes,...*) : .....

### PRECISIONS SUR LES ENJEUX NATURA 2000 LIES AU PROJET : (1) et (2)

	OUI	NON
* Présence d'habitats d'intérêt communautaire sur l'emplacement de la haie concernée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence d'habitats d'intérêt communautaire sur une parcelle contiguë située en contrebas de la haie concernée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence d'espèces ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire sur une parcelle contiguë située en contrebas de la haie concernée ou dans un cours d'eau situé en contrebas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence d'habitats d'intérêt communautaire sur la zone d'évolution des engins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence, à moins de 50 m de la zone d'évolution des engins, d'un secteur de nidification d'oiseaux pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désigné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence, à moins de 5 km de la haie à arracher d'un gîte à chauve souris pour la préservation desquelles le site Natura 2000 a été désigné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Si au moins UN « OUI » coché => vous devez apporter les compléments nécessaires afin d'évaluer l'incidence des travaux projetés sur les espèces et habitats pour lesquels ce site a été désigné, et préciser les modalités de suppression de ces incidences (voir page suivante).**

Si AUCUN « OUI » coché => arrachage considéré sans incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 cité(s) ci-dessus. L'évaluation d'incidence est terminée, datez et signez.

Fait à ....., le.....  
Signature du demandeur :

**JOINDRE :**

**Une carte de localisation du projet au 1/25 000<sup>e</sup>.** Cette carte devra situer la ou les parcelles concernées par le projet par rapport au périmètre du site Natura 2000.

**Un plan de localisation précis des travaux projetés** sur fond de cartographie des habitats d'intérêt communautaire (2) sur lequel la zone d'évolution des engins sera également positionnée.

**Un ou plusieurs schémas, plans présentant les travaux.**

**L'accord écrit du propriétaire, si le demandeur est l'exploitant du terrain.**

**Le présent formulaire est à transmettre à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) concernée par le lieu du projet de travaux** (*voir coordonnées en dernière page*).

- (1) cocher la case concernée
- (2) les données relatives à Natura 2000 (fond cartographique, données faune et flore...) figurent sur le site : [http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature\\_Paysage.map](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map) ou sont à demander à l'opérateur du site Natura 2000 concerné (voir note ci-dessous)
- (3) coordonnées des opérateurs N2000 sur la page dédiée du site Internet de la DREAL : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/documentations-et-contacts-a2545.html>

## SUITE DE L'ETUDE D'EVALUATION D'INCIDENCES NATURA 2000

### si au moins un OUI a été coché dans le questionnaire précédent relatif aux enjeux Natura 2000 liés au projet

Mesures permettant de supprimer les incidences sur les habitats ou espèces pour la conservation desquels le site Natura 2000 a été désigné:

(ex. : mise en défens de zones sensibles, adaptation de la période de travaux, matériel ou technique employés, sensibilisation des entreprises...).

Pour faciliter la compréhension des mesures proposées, tout document détaillant les mesures ainsi que des plans et schémas peuvent être annexés au présent formulaire.

Je m'engage à respecter l'intégralité de ces mesures.

Fait à .....

Le .....

Signature du demandeur:

## **Contacts au sein des services de l'État en département :**

Service en charge du régime d'autorisation propre à Natura 2000

<p>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes d'Armor Service Environnement 1, rue du Parc CS 52256 22022 SAINT-BRIEUC Cedex tel : 02 96 62 47 62 courriel : <a href="mailto:ddtm-se@cotes-darmor.gouv.fr">ddtm-se@cotes-darmor.gouv.fr</a></p>	<p>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Finistère Service Eau et Biodiversité 2, Boulevard du Finistère 29 325 QUIMPER CEDEX tel : 02 98 76 59 55 courriel : <a href="mailto:ddtm-seb@finistere.gouv.fr">ddtm-seb@finistere.gouv.fr</a></p>
<p>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) d'Ille-et-Vilaine Service Eau et Biodiversité 12, rue Maurice Fabre CS 23167 35031 RENNES CEDEX tel : 02 90 02 31 38 courriel : <a href="mailto:ddtm-seb@ille-et-vilaine.gouv.fr">ddtm-seb@ille-et-vilaine.gouv.fr</a></p>	<p>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Morbihan Service Eau Nature et Biodiversité 11, Bouvelard de la Paix BP 508 56019 VANNES CEDEX tel : 02 97 68 21 79 courriel : <a href="mailto:ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr">ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr</a></p>